

1^{er} BELGIAN CLASSIC GP

Francorchamps

05-06 JUILLET 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 01 – Définition

DG Sport fera disputer les 05 & 06 juillet 2014, dans le cadre des Bikers' Classics, une épreuve de motos classiques du championnat FMB (classes 3 et 4 du Règlement Technique Classic Bike FMB) et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen UEM (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement.

Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou au départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, seul le règlement en français fera foi.

Art. 02 – Circuit

Circuit de Spa-Francorchamps (longueur : 7,004 Km). Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 03 – Capacité du circuit

Entraînements : 84 motos

Course : 70 motos

Art. 04 – Règlement technique, Equipement & Classes :

Seules les classes 3 & 4 du 'Règlement Classic Bike' 2014 de la FMB: www.fmb-bmb.be sont acceptées, ainsi que IHRO I & II.

CLASSES CLASSIC BIKE VITESSE 2014

Cylindrée/ Catégorie	Caractéristiques	Disque/N°	Classe
350cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté → voir règlement technique	Bleu/Blanc	3
350cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur → voir règlement technique	Bleu/Blanc	
500cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté	Jaune/Noir	4
500cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur	Jaune/Noir	
IHRO I & II	Voir www.ihro.org.uk		

IHRO : voir règlement IHRO : www.ihro.org.uk

Art. 05 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : www.fmb-bmb.be)

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories

Il existe 3 possibilités :

- Licence annuelle FMB Classic Bike
- Licence annuelle moto classique d'une Fédération Nationale reconnue UEM-FIM + **autorisation de sortie pour les étrangers**
- Licence 'une manifestation' à demander via le bulletin d'inscription. (Belges : 45 €, Etrangers : 60 € assurance rapatriement incluse).

Art. 06 – Engagements

Le droit d'engagement est de 210 € par moto.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (à l'appréciation de l'organisateur)

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE. CHEQUES NON ACCEPTES.

L'engagement est à renvoyer, **avant le 01 juin 2014** au plus tard, à :

C.R .M.B. (Att. Mr. De Keyser)
RUE DU MONT-A-LEUX, 66
BE-7700 MOUSCRON
BELGIQUE

(E-mail: info@crmb.be ; téléphone: +32/(0)497/035832)

Paiement uniquement par VIREMENT au compte de :

C.R.M.B., rue du Mont-à-Leux, 66 BE-7700 Mouscron

IBAN : BE67-0682-1669-4387

BIC : GKCCBEBB

Communication: Belgian Classic GP 2014 (nom du pilote & catégorie)

Adresse de la banque :

Belfius Banque MOUSCRON – CHRIST, rue de la Marlière 2
BE- 7700 Mouscron, Belgique

Confirmation de l'engagement par e-mail uniquement et à condition que la demande d'engagement soit complète (formulaire d'inscription et paiement).

Une photo de la moto est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription,

Art. 07 – Accès au circuit et contrôle administratif

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock au **Welcome center** situé au Campus Automobile route du Circuit 60 à 4970 Stavelot :

Judi 03/07/2014 de 14h00 à 21h00

Vendredi 04/07/2014 de 7h30 à 19h00

Samedi 05/07/2014 de 8h00 à 18h00

Accès au paddock via Stavelot-Blanchimont uniquement. Le paddock sera accessible dès le jeudi 03/07 à 14h00. L'accès par Blanchimont est situé immédiatement après le Welcome Center.

Cartes d'accès Belgian Classic Grand Prix

Chaque pilote a droit aux documents suivants :

- 1 bracelet pilote donnant accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;
- 1 bracelet « mécano » donnant accès à l'enceinte du circuit et à la pit-lane ;
- 1 carte d'accès « paddock » pour la camionnette/camion (paddock à définir)
- 1 carte d'accès « voiture » pour le P14 (accès piéton direct vers le paddock).

Aucun document d'accès supplémentaire ne sera délivré.

Tous les documents d'accès devront être réceptionnés au Welcome Center

Aucun accès ne sera autorisé sans vos documents.

Au préalable, chaque pilote pourra cependant acquérir des bracelets supplémentaires « accompagnant » (donnant droit à l'accès à l'enceinte générale et au paddock) au prix unitaire promotionnel de 30 € à l'aide du formulaire qui sera fourni.

Le **contrôle administratif** (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat de course situé au bureau 111 dans le bâtiment F1 - prendre l'escalier/l'ascenseur au Noyau 2, à hauteur du Box F1 n° 9 jusqu'au 1^{er} étage – suivre le fléchage.

Horaire contrôle administratif (licence) :

Vendredi 04/07 de 14h00 à 20h00

Samedi 05/07 de 9h00 à 14h00

Le circuit est fermé le samedi et le dimanche à partir de 7h00.

Un briefing obligatoire pour tous les pilotes sera organisé le vendredi soir vers 19h30

Endroit : salle de briefing n° 132 au 1^{er} étage du bâtiment F1 – noyau 2

Pénalité en cas d'absence : Départ refusé.

Art. 08 – Pilotes débutants

Il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

Art. 09 – Paddock

Le paddock sera accessible depuis le jeudi 03/07 de 14h00 jusqu'au dimanche 06/07 à 19h00.

Art. 10 – Contrôle technique et éligibilité

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Ils se tiendront : Vendredi 04/07 de 14h00 à 20h00

Samedi 05/07 de 9h00 à 20h00

Art. 11 – Assurance

DG Sport a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

Art. 12 – Chronométrage

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collège de chronométrage de la F.M.B. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

Art. 13 – Horaire

Essais qualificatifs : Samedi 05/07/2014 de 15h55 à 16h20

Courses (6 tours) : Dimanche 06/07/2014

Course 1 : départ à 10h55

Course 2 : départ à 14h15

Art. 14 – Podiums

Dimanche 06 juillet 2014 au stand IHRO à 16h00

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Art. 15 – Contrôle antidopage et / ou d'alcoolémie

Les samedi 05 et dimanche 06 juillet 2014, les participants peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage et/ou d'alcoolémie.

Art. 16 – Cas particuliers

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

Art. 17 – Officiels F.M.B.

Directeur de course : Willy Hellebaut

Directeur d'épreuve : Arthur Bay

Directeur technique :

Directeur chronométrage :

Directeur environnement :

Art. 18 – Officiels DG Sport

Président : Christian Jupsin

Commissaire d'organisation : Robert Vandevorst

Secrétariat de course : Estelle Seffer

Commissaire Technique et éligibilité : Eddy De Keyser (CRMB)

Coordinateur : Robert Vandevorst

Coordinateur de sécurité : Nicolas Dauby

Art. 19 – Sécurité & Environnement

L'usage du tapis environnemental sous la moto est obligatoire dans le paddock.

Gardez vos chiens en laisse.

Circulation interdite en mini-moto, scooter ou mobylette dans le paddock.

Les huiles usées, etc. doivent être éliminées dans les containers spéciaux disposés dans le paddock.

Veillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Approuvé par la FMB, le